

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 15 mai 2012 portant modification de la circonscription de la brigade territoriale de Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne)

NOR : IOCJ1221988A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense – partie réglementaire, III;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article 1^{er}

La circonscription de la brigade territoriale de Colombey-les-Deux-Églises est modifiée à compter du 1^{er} juillet 2012 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Colombey-les-Deux-Églises exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 mai 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Colombey-les-deux-Églises	Autreville-sur-la-Renne Blaisy Colombey-les-Deux-Églises Curmont Daillancourt Gillancourt Guindrecourt-sur-Blaise Juzennecourt Lachapelle-en-Blaisy Lamothe-en-Blaisy Maranville Meures Montheries Rennepont Rizaucourt-Buchey Sexfontaines Vaudrémont	Autreville-sur-la-Renne Blaisy Colombey-les-Deux-Églises Curmont Daillancourt Gillancourt Guindrecourt-sur-Blaise Juzennecourt Lachapelle-en-Blaisy Lamothe-en-Blaisy Lavilleneuve-au-Roi Maranville Meures Montheries Rennepont Rizaucourt-Buchey Sexfontaines Vaudrémont